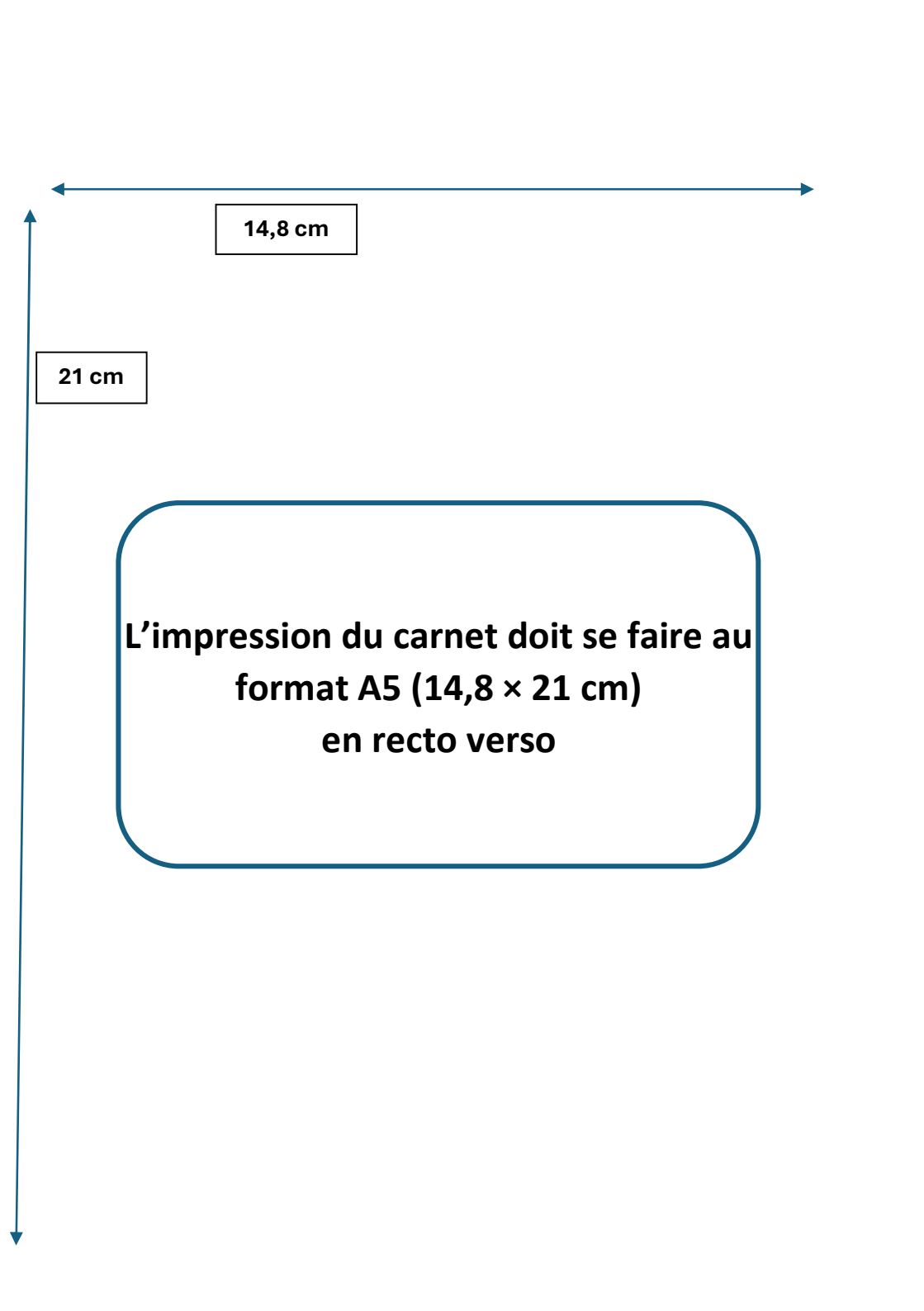




CARNET DU STAGE EN SOINS INFIRMIERS

3ème année médecine

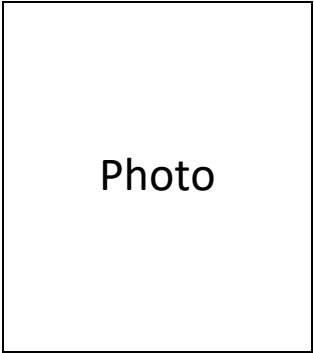
Année : 2025-2026



14,8 cm

21 cm

**L'impression du carnet doit se faire au
format A5 (14,8 × 21 cm)
en recto verso**



Nom :

Prénom :

CIN :

Code national d'étudiant :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Préambule

Les stages hospitaliers constituent la pierre angulaire de la formation pratique des étudiants en médecine. Ils s'effectuent au sein des services de soins du Centre Hospitalier Régional de Béni Mellal, sous la responsabilité conjointe de la direction régionale de la santé de Béni Mellal-Khénifra et de la Faculté de Médecine de Béni Mellal.

L'étudiant en stage est pleinement intégré à la dynamique du service, et tenu d'acquérir les compétences cliniques définies par les objectifs pédagogiques propres à chaque service. Ces objectifs sont remis à l'étudiant en début de stage.

Le carnet de stage constitue une pièce essentielle du livret de formation. Il doit être rempli et présenté avec rigueur. Toute falsification est passible de sanctions disciplinaires graves.

A. Déroulement du stage

1. Accueil :

- Organisé par le chef de service : présentation du service, de l'équipe, des activités et des règles internes.

2. Tenue et hygiène :

- Blouse blanche propre, badge visible, chaussures adaptées, hygiène corporelle irréprochable. Les bijoux (hors alliance) et le chewing-gum sont interdits.

3. Éthique :

- L'étudiant est impérativement tenu au secret professionnel. Toute violation dans ce sens peut entraîner des sanctions pénales graves.
- Il est tenu au respect de la vie et des droits du patient.
- Il est déconseillé d'utiliser un téléphone portable au service. Il sera préférable de mettre le portable en mode vibreur.
- L'étudiant doit respecter le règlement intérieur de l'établissement.
- Il est strictement interdit de filmer, de photographier ou d'enregistrer au sein de l'hôpital.
- L'étudiant n'a pas le droit d'annoncer le diagnostic ni au patient ni à son entourage.
- Il doit entretenir des rapports de bonne confraternité avec les professionnels médicaux, paramédicaux et administratifs.

4. Matériel :

- Stéthoscope, marteau à réflexe, torche, abaisse-langue, mètre ruban, tensiomètre...

5. Horaires :

- Les externes sont soumis au règlement interne de l'hôpital. Leur présence dans les services est obligatoire tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

6. Définition d'un représentant du groupe :

- Il doit être désigné par les étudiants pour faciliter la communication avec le responsable du stage.

7. Activité hospitalière :

- L'étudiant est chargé de la tenue du dossier médical.
- Il accomplit les tâches qui lui sont confiées par le responsable de stage.
- Il doit valider les objectifs du stage hospitalier désignés par le responsable du stage.
- Il doit participer à la vie du service, sous la direction du chef de service. Cette activité consiste en :
 - La rédaction de l'observation médicale.
 - La participation aux visites, contre-visites et la présentation des observations ;
 - La participation aux activités de diagnostic, aux actes médicaux (prélèvements, explorations...), aux soins et aux interventions chirurgicales ;
 - La surveillance des malades, conjointement avec le personnel médical et paramédical
 - La participation aux topos, aux séances bibliographies et aux autres activités de recherche...

8. Congés :

- L'étudiant bénéficie d'un mois de congé annuel (août).

9. Indemnités :

- Les indemnités sont versées par le Ministère de la Santé tout au long de la période d'externat.

10. Assiduité :

- La présence est obligatoire. Trois absences injustifiées entraînent l'invalidation du stage. Trois retards >15 min = 1 absence.
- Les absences doivent être justifiées (certificat médical homologué). Toute absence excédant 5 jours expose à l'invalidation du stage.
- Des autorisations exceptionnelles peuvent être accordées par le chef du service et Monsieur le Doyen.

B. Évaluation du stage

- Réalisée en fin de stage. La validation repose sur :
 - L'assiduité et l'évaluation du comportement
 - La validation des objectifs désignés par le chef du service.
 - Les résultats pédagogiques (examen de fin de stage)
 - La qualité du dossier et des observations médicales
- La validation est transmise à la faculté selon des délais fixés.

C. Droits de l'étudiant

- L'équipe pédagogique assure une formation de qualité, adaptée au niveau de l'étudiant.
- Le service s'engage à fournir les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs du stage.

Passage 01

Service :

Dates du stage hospitalier : du au

Validation du stage :

1. Absences :

2. Grille d'assiduité et de comportement :

Ponctualité assiduité	
Intérêt pour le malade	
Degré de motivation	
Sens des responsabilités	
Capacité de relations	
TOTAL	/20

L'échelle d'évaluation de chaque point comprend :

0 : mauvais, 1 : insuffisant, 2 : moyen, 3 : très bon, 4 : excellent

3. Validation des objectifs : Note / 20

4. Examen de fin de stage : Note / 20

➔ Note Finale / 80

➔ Stage Validé ☐

Stage invalidé ☐

Remarque :

Signature et cachet du chef de service :

Passage 02

Service :

Dates du stage hospitalier : du au

Validation du stage :

1. Absences :

2. Grille d'assiduité et de comportement :

Ponctualité assiduité	
Intérêt pour le malade	
Degré de motivation	
Sens des responsabilités	
Capacité de relations	
TOTAL	/20

L'échelle d'évaluation de chaque point comprend :

0 : mauvais, 1 : insuffisant, 2 : moyen, 3 : très bon, 4 : excellent

3. Validation des objectifs : Note / 20

4. Examen de fin de stage : Note / 20

➔ Note Finale / 80

➔ Stage Validé ☐

Stage invalidé ☐

Remarque :

Signature et cachet du chef de service :

Passage 03

Service :

Dates du stage hospitalier : du au

Validation du stage :

1. Absences :

2. Grille d'assiduité et de comportement :

Ponctualité assiduité	
Intérêt pour le malade	
Degré de motivation	
Sens des responsabilités	
Capacité de relations	
TOTAL	/20

L'échelle d'évaluation de chaque point comprend :

0 : mauvais, 1 : insuffisant, 2 : moyen, 3 : très bon, 4 : excellent

3. Validation des objectifs : Note / 20

4. Examen de fin de stage : Note / 20

➔ Note Finale / 80

➔ Stage Validé ☐

Stage invalidé ☐

Remarque :

Signature et cachet du chef de service :

Passage 04

Service :

Dates du stage hospitalier : du au

Validation du stage :

1. Absences :

2. Grille d'assiduité et de comportement :

Ponctualité assiduité	
Intérêt pour le malade	
Degré de motivation	
Sens des responsabilités	
Capacité de relations	
TOTAL	/20

L'échelle d'évaluation de chaque point comprend :

0 : mauvais, 1 : insuffisant, 2 : moyen, 3 : très bon, 4 : excellent

3. Validation des objectifs : Note / 20

4. Examen de fin de stage : Note / 20

➔ Note Finale / 80

➔ Stage Validé ☐

Stage invalidé ☐

Remarque :

Signature et cachet du chef de service :

Passage 05

Service :

Dates du stage hospitalier : du au

Validation du stage :

1. Absences :

2. Grille d'assiduité et de comportement :

Ponctualité assiduité	
Intérêt pour le malade	
Degré de motivation	
Sens des responsabilités	
Capacité de relations	
TOTAL	/20

L'échelle d'évaluation de chaque point comprend :

0 : mauvais, 1 : insuffisant, 2 : moyen, 3 : très bon, 4 : excellent

3. Validation des objectifs : Note / 20

4. Examen de fin de stage : Note / 20

➔ Note Finale / 80

➔ Stage Validé ☐

Stage invalidé ☐

Remarque :

Signature et cachet du chef de service :

Passage 06

Service :

Dates du stage hospitalier : du au

Validation du stage :

1. Absences :

2. Grille d'assiduité et de comportement :

Ponctualité assiduité	
Intérêt pour le malade	
Degré de motivation	
Sens des responsabilités	
Capacité de relations	
TOTAL	/20

L'échelle d'évaluation de chaque point comprend :

0 : mauvais, 1 : insuffisant, 2 : moyen, 3 : très bon, 4 : excellent

3. Validation des objectifs : Note / 20

4. Examen de fin de stage : Note / 20

➔ Note Finale / 80

➔ Stage Validé ☐

Stage invalidé ☐

Remarque :

Signature et cachet du chef de service :



كلية الطب والصيدلة - بني ملال

ⵜⴰⵎⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵜ

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Beni Mellal